

## AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

# AVIS PUBLIC

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 549-1 intitulé :  
« **Règlement n° 549-1 modifiant le règlement de zonage n° 60 afin d'agrandir la zone 149 R au détriment de la zone 148 R** »

À toutes les personnes intéressées par le projet de règlement numéro 549-1 intitulé « **Règlement n° 549-1 modifiant le règlement de zonage n° 60 afin d'agrandir la zone 149 R au détriment de la zone 148 R** ».

Le Conseil municipal, lors de l'assemblée du 4 février 2025, a adopté un projet de règlement intitulé « **Règlement n° 549-1 modifiant le règlement de zonage n° 60 afin d'agrandir la zone 149 R au détriment de la zone 148 R** » portant le numéro 549-1.

Ce conseil tiendra une assemblée publique de consultation **le 4 mars 2025 à compter de 19 h 25**, à la salle du conseil, située au 134, rue Principale, à Saint-Anselme, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

L'objet de ce règlement vise à :

- **Agrandir la zone 149 R au détriment de la zone 148 R.**

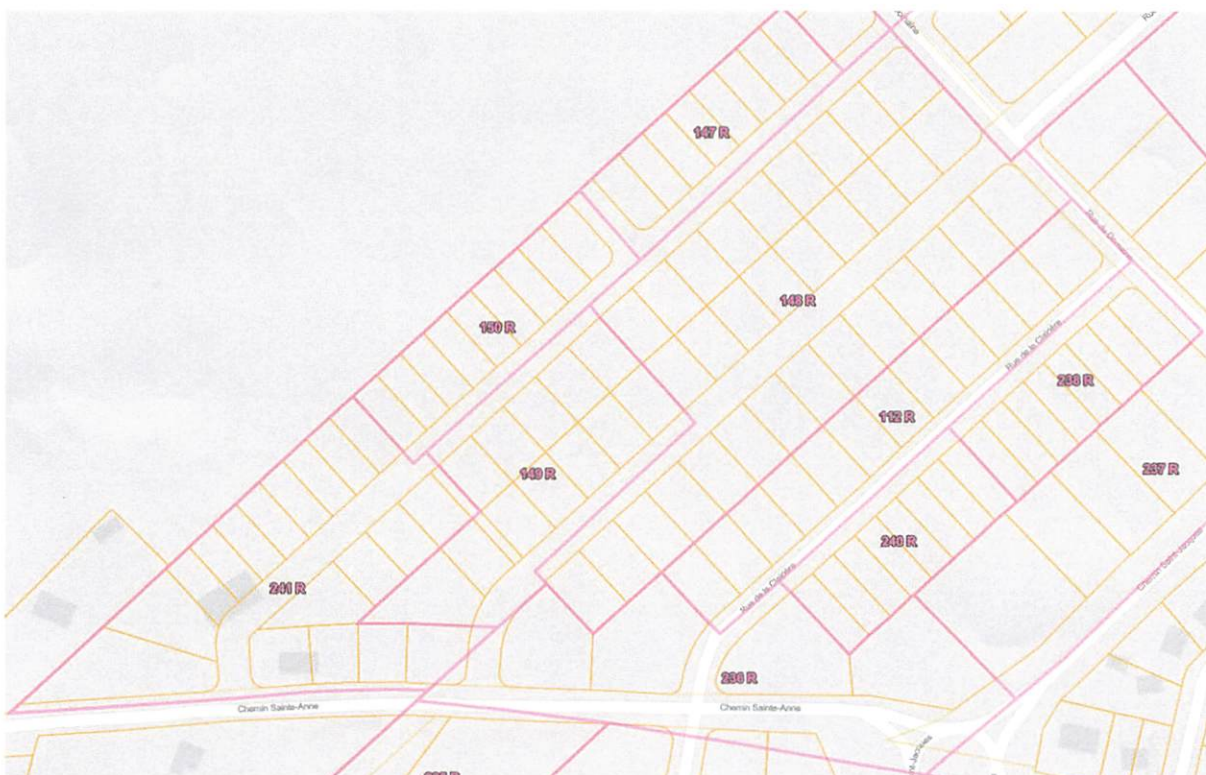
Que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que les secteurs concernés sont illustrés ci-après :

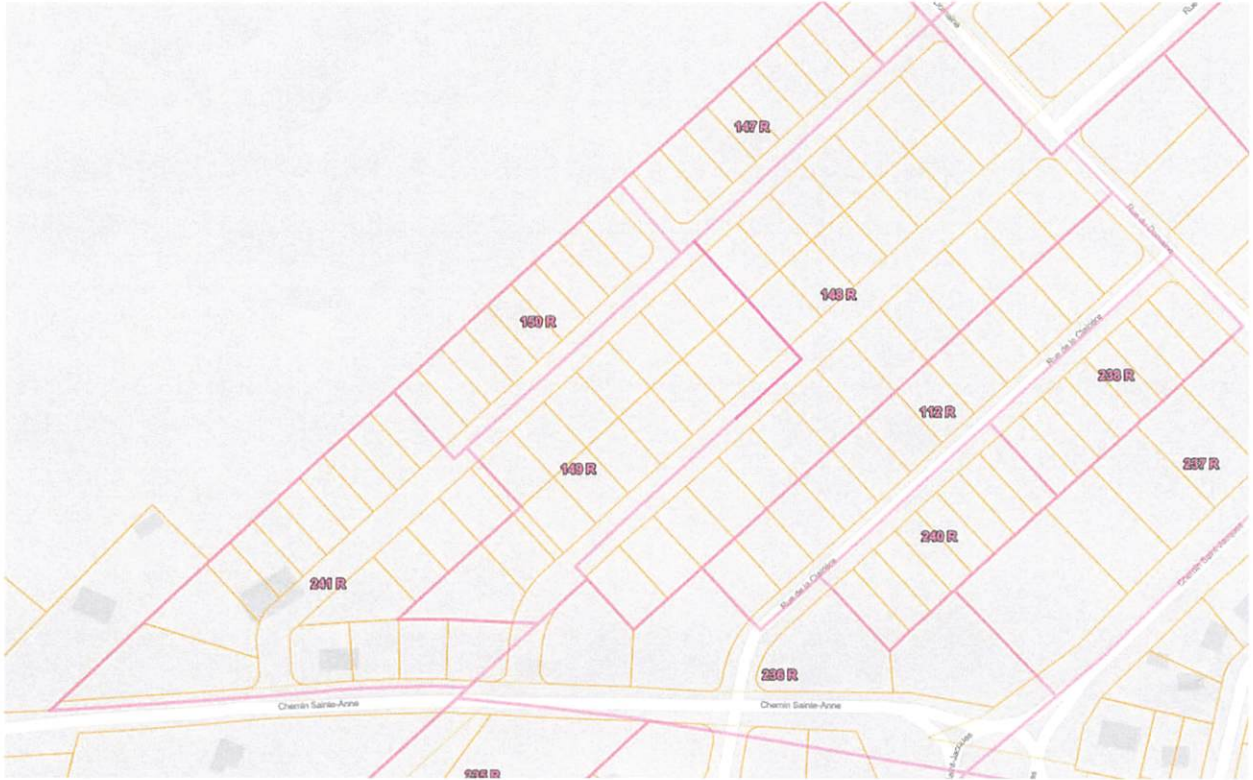
**Zones concernées : 148 R et 149 R**

**Zones contigües : 112 R, 147 R, 150 R, 236 R et 241 R**

### AVANT MODIFICATION



**APRÈS MODIFICATION**



Que ce projet de règlement est applicable sur tout le territoire de la municipalité.

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Saint-Anselme ce 5<sup>e</sup> jour du mois de février 2025.

  
**Stéphanie Bélanger**  
Greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, résidente à Saint-Anselme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le règlement n°437, soit le règlement relatif aux modalités de publication des avis publics, entre 11 et 17 heures de l'après-midi, le 5<sup>e</sup> jour du mois de février 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de février 2025.

  
**Stéphanie Bélanger**  
Greffière-trésorière

